



Que nous enseigne
la Bible au sujet de
La Dîme ?

CETTE PUBLICATION NE DOIT PAS ÊTRE VENDUE

Elle est offerte gratuitement comme service au public
par l'Église de Dieu Unie, *association internationale*.

Que nous enseigne la Bible au sujet de **La Dîme ?**

© 1999, 2008, 2018 **Église de Dieu Unie** - *association internationale*.
Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis d'Amérique. Les passages bibliques dans
cette publication sont tirés de la Version Second, Nouvelle Version de Genève
(© 1979 Société biblique de Genève) sauf indication contraire.

Table des matières

3 Verser la dîme à notre époque ! Mais pourquoi ?

Le principe de la dîme et les leçons qu'on en tire sont-ils des enseignements intemporels qui s'appliquent encore à notre monde moderne ? Il est important de comprendre la perspective divine à ce sujet.

10 Comment l'œuvre de Dieu s'accomplit-elle aujourd'hui ?

Jésus-Christ donna à Son Église une mission dans laquelle chaque membre a un rôle vital à jouer. Comment cette mission peut-elle être menée de nos jours ?

15 La Bible parle-t-elle de plusieurs dîmes ?

Combien de dîmes la Bible mentionne-t-elle ?
Quels sont les objectifs de chacune des dîmes décrites dans la Parole de Dieu ?

20 Questions et réponses au sujet de la dîme

Verser la dîme à notre époque ! Mais pourquoi ?

*Le principe de la dîme et les leçons qu'on en tire sont-ils des enseignements intemporels qui s'appliquent encore à notre monde moderne ?
Il est important de comprendre la perspective divine à ce sujet.*

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde qui réclame des réponses à des problèmes profonds et souvent insolubles. Le nôtre est un âge égoïste et matérialiste qui a désespérément besoin de direction spirituelle. La plupart des gens, néanmoins, consacre la quasi-totalité de leurs ressources physiques à l'acquisition de biens et de services matériels qui améliorent leur vie et celle de leurs enfants.

Pourtant, Dieu demande une approche différente de la part de ceux qu'Il appelle. Il leur demande de reconnaître l'importance des besoins et des valeurs *spirituelles* ainsi que celle des besoins physiques. Dieu veut que nous communiquions une connaissance spirituelle inestimable à un monde séduit et dans les ténèbres.

Le but de l'Église d'aujourd'hui

Dieu élabora Son plan merveilleux dans lequel toute l'humanité aura la possibilité de recevoir la vie éternelle après cette vie physique. Seuls les enseignements et les valeurs spirituelles de Dieu peuvent remplir le douloureux vide spirituel et émotionnel qui frappe l'humanité aujourd'hui.

Jésus-Christ donna pour mission à Ses serviteurs de faire connaître l'Évangile au monde, d'atteindre chaque nation avec les merveilleuses vérités qu'Il nous a révélées pour instruire ceux que Dieu appelle à Sa voie de vie (Matthieu 24:14 ; 28:18-20). Par conséquent, Son Église a encore un énorme travail à accomplir.

Au cours du siècle dernier, les médias d'information — les publications, la radio, la télévision et, plus récemment, l'internet — ont joué des rôles importants dans la capacité de l'Église à poursuivre sa mission de prédication de l'Évangile.

L'Église fut confrontée à une question importante : comment Dieu désire-t-Il que Son œuvre soit financée ? En examinant soigneusement et consciencieusement la Bible dans son ensemble, nous trouvons suffisamment de preuves qui attestent qu'il existe en effet une méthode financière décrite de façon cohérente dans les pages des Saintes Écritures. Cette méthode est celle de la dîme.

Qu'est-ce que la dîme ? Le mot *dîme* vient d'un vieux mot français issu du latin qui signifie « dixième partie ».

Donner la dîme, est donc la pratique qui consiste à « prélever 10% », ou tout simplement à redonner à Dieu dix pour cent de son revenu (voir Lévitique 27:32). Verser la dîme est tout simplement une façon de donner, ce qui est une pratique pieuse (Matthieu 19:21).

Nous allons aborder quelques questions importantes : personnellement, versez-vous la dîme ? Quel est le fondement scripturaire de cette pratique ? Et, ce qui est peut-être le plus important, dans quel esprit et dans quelle attitude devez-vous payer la dîme ? Examinons maintenant certains passages bibliques clés.

La dîme est une forme d'adoration dans laquelle nous montrons du respect envers Dieu : « Honore l'Éternel avec tes biens, et avec les prémices de tout ton revenu : alors tes greniers seront remplis d'abondance, et tes cuves regorgeront de moût. » (Proverbes 3:9-10)

Nous devons comprendre cette importante facette de notre relation avec Dieu. Nous devons nous demander si nos actions reflètent l'attitude suivante : « je Lui donnerai mon cœur, je Lui donnerai ma louange, je Le remercierai, mais je ne souhaite pas vraiment Lui donner mon soutien financier pour accomplir Son œuvre ».

La dîme dans l'histoire biblique

Avant que les Israélites n'entrent dans la terre que Dieu avait promis de leur donner, Il leur dit : « Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; *c'est une chose consacrée à l'Éternel.* » (Lévitique 27:30, nous soulignons tout au long).

De quel droit Dieu réclamait-Il dix pour cent de toutes leurs productions agricoles ? Sa demande était et est toujours basée sur une vérité simple et souvent négligée : Tout Lui appartient !

Ce principe fondamental est répété dans la Bible. « A l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent ! » (Psaumes 24:1; comparez avec Exode 19:5 ; Job 12:8-9). Dix pour cent représente tout simplement le niveau ordonné par Dieu, et auquel Il s'attend à ce que nous Lui rendions hommage et reconnaissions que tout ce que nous possédons vient de Lui.

Le premier récit dans la Bible au sujet de cette ancienne pratique se trouve dans Genèse 14:18-22. Abraham, après sa victoire sur les quatre rois, donna la dîme de son trésor de guerre à Melchisédek, le sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il est évident qu'Abraham savait que la dîme était une façon appropriée d'honorer Dieu avec ses possessions matérielles.

Cet exemple montre plusieurs principes importants que nous pouvons appliquer aujourd'hui. Abraham, dont la vie de service et d'obéissance à Dieu fut exemplaire, fut décrit par Dieu comme le père des fidèles (Romains 4:11). Il donna la dîme volontairement comme un acte de grande humilité. Il montra du respect et de la crainte envers Dieu, envers Melchisédek, qui était à la fois « roi de Salem » et « sacrificateur du Dieu Très-Haut » (Hébreux 7: 1).

Ce fut effectivement une apparition de Jésus-Christ avant Sa conception et Sa naissance en tant qu'être humain (voir notre brochure gratuite « Dieu existe-t-il ? »)

Il demeure toujours dans cette charge royale et sacerdotale aujourd'hui (Hébreux 6:20), et donner la dîme sert à Lui témoigner un honneur approprié.

Cet exemple montre aussi l'énorme intégrité personnelle et le caractère d'Abraham. Il choisit de tenir sa promesse devant Dieu plutôt que de succomber à la tentation

d'utiliser le butin de sa victoire pour lui-même (Genèse 14: 22-3). Abraham avait compris le principe qui consiste à donner une dîme à Dieu : Il est le maître du ciel et de la terre (verset 19). Abraham reconnut qu'il fut béni par le Dieu Très-Haut, qui avait rendu sa victoire et toutes ses bénédictions possibles.

La myopie des hommes

Nous, les êtres humains, avons tendance à penser que ce que nous possédons est le résultat de nos efforts humains. Dieu reconnaît cette tendance en nous et Il dit à Moïse d'avertir le peuple de ne pas penser qu'à lui-même, « Garde-toi de dire en ton cœur : ma force et la puissance de ma main m'ont acquis ces richesses. » Mais plutôt, « Souviens-toi de l'Éternel, ton Dieu, que c'est *lui* qui te donnera de la force pour les acquérir... » (Deutéronome 8:17-18). Le peuple devait servir « l'Éternel, [son] Dieu, avec joie et de bon cœur » (Deutéronome 28:47).

La dîme est, d'abord et avant tout, un acte de reconnaissance, d'adoration envers Dieu puisqu'Il est la source de notre existence, de toutes les bénédictions et de toutes les bonnes choses qui nous arrivent. Jacob, suivant l'exemple de son grand-père Abraham, le savait. Quand Dieu lui confirma les promesses qu'Il avait faites à Abraham, Jacob fit une promesse à Dieu : « ... je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras. » (Genèse 28:20-22).

La pratique de la dîme fut plus tard incorporée dans l'Alliance avec Israël comme un droit écrit et codifié. La tribu de Lévi, à laquelle aucune terre ne fut attribuée en héritage de laquelle ils pouvaient tirer des revenus (Nombres 18:21-23), devait recevoir la dîme versée à Dieu sur la production agricole en tant que salaire pour leur service sacerdotal envers la nation. Les Lévitites, selon ce qu'ils avaient reçu des dîmes du peuple, à leur tour donnaient la dîme à la famille sacerdotale d'Aaron (Nombres 18:26-28).

Au cours des années qui suivirent, le paiement de la dîme fut négligé de manière désinvolte, avec des conséquences dévastatrices. À l'époque de Néhémie, tout le système mis en place pour adorer Dieu s'était effondré et était en ruine. L'adoration au temple et l'observance du sabbat étaient sérieusement compromises (Néhémie 13).

À cause du manque de soutien financier apporté aux Lévitites, ceux-ci étaient retournés à leurs champs afin de pouvoir subvenir à leurs propres besoins (verset 10). Le système que Dieu avait institué avait été pratiquement abandonné.

Néhémie reconnut que le rétablissement de la dîme était crucial pour la restauration du culte divin. Il corrigea fortement la nation pour ne pas avoir versé la dîme (versets 11-12) et restaura cette pratique (Néhémie 10:37-38 ; 12:44), ce qui, en retour, permit aux Lévitites de mener à bien l'œuvre de Dieu à laquelle ils avaient été initialement assignés (Nombres 18:21).

Aujourd'hui, la pratique de la dîme joue un rôle vital dans le système global du respect et de l'adoration envers Dieu, au sein de l'Église. Cette pratique encourage la personne à dépendre davantage de Dieu. Elle nous encourage à évaluer correctement l'utilisation de toutes nos ressources physiques et, nous assure une perspective plus équilibrée et plus appropriée de nous-mêmes par rapport à Dieu.

Négliger de pratiquer la dîme impacterait de façon négative ce système d'adoration biblique correct et aurait de lourdes conséquences, à la fois pour nous, et pour l'Église.

Malachie 3:8-10 nous donne un autre exemple de la façon dont Dieu voit le fait de ne pas donner la dîme avec diligence. Écrit à peu près à l'époque où Néhémie luttait pour redresser la nation de Juda, le contexte indique également que cela peut s'appliquer à la fin des temps.

Dans ce passage, Dieu corrige la nation en utilisant des termes très forts. Faillir dans le versement de la dîme, leur dit-Il, équivaut à *Le tromper*; (la Bible anglaise dit : Le voler), et ces rebelles risquent de graves conséquences.

Pourtant, Dieu promet aussi que renouveler la pratique de l'obéissance à la dîme se traduira par une bénédiction de Sa part — si abondante « jusqu'à ce qu'il n'y ait plus assez de place. » (version Darby) Dieu est sérieux au sujet de Ses lois et de Ses engagements envers nous et, bien sûr, au sujet de nos engagements envers Lui.

La dîme dans le Nouveau Testament

En lisant le Nouveau Testament et le vécu de l'Église au tout début, nous devrions envisager plusieurs points importants. Tout d'abord, l'établissement de l'Église n'a pas annoncé une rupture radicale avec les pratiques de la nation d'Israël. Ce n'est que plusieurs décennies après la fondation de l'Église du Nouveau Testament que l'auteur du livre des Hébreux nous apporte des précisions sur l'impact que la nouvelle administration spirituelle du Christ a sur l'Église et sur le sacerdoce qui était en vigueur. Toutefois, même dans ses passages, il est évident que la plupart des lois relatives à Israël ne furent pas *annulées*, mais que leurs *applications* furent simplement adaptées à un nouveau contexte.

Pendant des décennies, l'Église fut simplement considérée par les gentils comme une autre secte juive, quoique différente par sa croyance en la divinité de Jésus-Christ. L'Église est l'équivalent spirituel de l'Israël physique, elle est même appelée « l'Israël de Dieu » (Galates 6:16). À cause de la désobéissance de l'Israël physique, l'accessibilité au salut, à cette époque-là, fut désormais offerte non pas uniquement à ce peuple, mais également à d'autres — à ceux de toutes les nations qui seront appelés dans l'Église (Matthieu 21:43 ; 1 Pierre 2:9-10).

De cette nouvelle *nation spirituelle* émanera l'obéissance désirée par Dieu grâce à un cœur converti.

Aucune rupture brutale dans l'application des lois et des principes de l'Ancien Testament ne s'est produite lorsque l'Église fut établie. En effet, le Nouveau Testament n'avait pas encore été écrit, et nous savons que l'Église et ses membres furent « édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire. » (Éphésiens 2:20).

Il nous est dit que les enseignements et les exemples spécifiques de l'Ancien Testament furent écrits pour le bénéfice de l'Église du Nouveau Testament (Romains 15:4 ; 1 Corinthiens 10:11) — donc, nous devrions y prêter attention. Dans une prophétie sur l'époque de la seconde venue du Christ, nous lisons cette exhortation : « Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, ... » (Malachie 4:4). Dieu Lui-même donna Sa

loi pour Israël à travers Moïse. La loi et la bonne application de ses principes ont une pertinence continuelle pour les membres de l'Église de Dieu.

Instructions de la part de Jésus-Christ et de Ses apôtres

Jésus Lui-même confirma clairement la pratique de la dîme. Dans une cinglante réprimande adressée aux chefs religieux hypocrites, Il dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses. » (Matthieu 23:23). Comme cela est écrit ici, quelques jours seulement avant Sa mort, Christ confirma clairement que la dîme devrait en effet être observée, mais accompagnée d'une adhésion sincère aux questions spirituelles « les plus importantes », ce que les scribes et les pharisiens négligeaient manifestement.

Les Israélites subvenaient aux besoins de la tribu de Lévi pour son service au temple en donnant la dîme de Dieu aux Lévites. Ce soutien offrait à Israël les moyens d'adorer Dieu et d'être enseigné selon Sa volonté. Puisqu'il était désormais devenu évident que le message de Dieu au sujet du salut n'était plus prêché par le sacerdoce lévitique, cette responsabilité incombait désormais à l'Église du Nouveau Testament.

Les disciples du message de l'Évangile apportèrent un soutien monétaire ou autre à Jésus et à Ses disciples et, plus tard, à d'autres serviteurs pour les soutenir afin d'accomplir l'œuvre que Christ avait confiée à Son Église. De tels exemples de soutien ainsi que les principes qui s'y rapportent se trouvent dans des passages du Nouveau Testament tels que Luc 8:3, 10:7-8, 2 Corinthiens 11:7-9 et Philippiens 4:14-18.

L'épître aux Hébreux décrit un changement dans l'administration puisque l'Église du Nouveau Testament — le temple spirituel de Dieu (1 Corinthiens 3:16 ; Éphésiens 2:19-22) — remplaça le temple physique en importance. Maintenant, l'argent était donné aux apôtres du Nouveau Testament (voir Actes 4:35-37).

La loi de la dîme fut-elle abolie dans l'épître aux Hébreux ?

Hébreux 7 nous relate premièrement comment Abraham donna la dîme à Melchisédek, roi de Salem et sacrificateur de Dieu. Encore une fois, il s'agissait d'une préfiguration de Jésus-Christ, comme nous pouvons le voir à partir de la description faite de Lui et de Ses titres dans ce passage. Avec l'établissement ultérieur d'Israël en tant que Sa nation, Dieu établit un autre sacerdoce, et les dîmes furent remises aux descendants de Lévi, qui servirent dans ce nouveau sacerdoce (verset 5). Avec un changement d'administration, ceux qui étaient chargés de recevoir les dîmes changèrent également. Le livre des Hébreux démontre comment les pratiques, les principes relatifs au temple physique, les sacrifices et le sacerdoce s'appliquent maintenant au nouveau Souverain Sacrificateur, Jésus-Christ (versets 22-28).

Cette section des Écritures, loin d'indiquer que la dîme est abolie, démontre au contraire que l'intention exprimée est de soutenir le retour à un sacerdoce « selon l'ordre de Melchisédek » (versets 15-17). Ce sacerdoce de Jésus-Christ est largement supérieur au sacerdoce de Lévi dans tous les sens du terme. Il nécessita « un change-

ment de loi » (verset 12) relatif au sacerdoce, parce que la loi que Dieu donna à Israël par Moïse n'inclut aucune instruction concernant un Souverain Sacrificateur venant de Juda (versets 13-14).

Ce changement de loi concernait un changement d'administration. Cela signifiait que l'administration de la dîme allait changer avec ce changement de sacerdoce — en passant de celui de Lévi à celui de Melchisédek (le Christ). Ainsi, les membres de l'Église d'aujourd'hui continuent de payer la dîme, même si le sacerdoce lévitique est terminé, tout comme Abraham donna la dîme à Melchisédek avant que le sacerdoce de Lévi ne fut établi.

Paul en tira une analogie pour démontrer la chose suivante : de même que ceux qui servaient dans le temple étaient soutenus par les dons apportés au temple, ceux qui servent l'Église devraient également être rémunérés par les dons apportés à l'Église. Il écrit : « De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. » (1 Corinthiens 9:13-14)

Une question de foi

Lorsque nous payons la dîme, nous alignons notre attitude et nos actions sur les principes universels émanant de Dieu, Lui qui donne abondamment (Matthieu 10:8 ; 19:21 ; 20:28 ; Luc 6:38 ; 12 :32 ; Actes 20:35). La dîme reflète la nature désintéressée et généreuse de notre Créateur et Dispensateur. Il veut que nous partagions le même esprit que Lui, un esprit disposé à donner « sans tristesse ni contrainte » (2 Corinthiens 9:6-8) Grâce à la dîme et aux offrandes, nous honorons Dieu tout en pourvoyant l'apport financier nécessaire à la prédication de l'Évangile. Jésus-Christ dit : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » (Actes 20:35).

Il convient donc de noter que toute personne qui verse sa dîme doit le faire volontairement. Dieu déclare que le fait de ne pas la verser, constitue un vol à Son égard (Malachie 3:8-10). Toutefois, Il ne force personne à le faire. Comme avec toute obéissance envers les lois de Dieu, la décision de payer la dîme ou non sera toujours basée sur notre propre décision. L'Église aujourd'hui n'est pas sous l'administration lévitique d'Israël. Sous cette administration, la dîme s'appliquait à une nation physique.

Aujourd'hui, l'Église est un organisme spirituel, une communauté de croyants sans frontière, dispersée dans de nombreux pays. Tout comme ce fut le cas avec Abraham, aucune pénalité législative humaine n'est imposée si nous ne payons pas la dîme. Toutefois, cette violation entraîne de façon inhérente ses propres sanctions. Tout d'abord, notre capacité de servir de façon efficace et d'avoir une gestion responsable aux yeux de Dieu, s'en trouve diminuée (Luc 16:10). De plus, nous nous privons à la fois des bénédictions physiques et spirituelles que Dieu promet à ceux qui donnent volontairement (Luc 6:38). En outre, nous pouvons également apporter sur nous-mêmes une certaine malédiction (Malachie 3:8-10).

Prendre la décision de payer la dîme est une question de foi. Pour la plupart d'entre nous, les nécessités de la vie engloutissent la quasi-totalité de nos revenus. Marcher par la foi en payant la dîme — et ainsi soutenir l'œuvre de Dieu pour prêcher l'Évangile et pourvoir aux besoins de l'Église — est une obligation scripturaire qu'aucun

de ceux qui sont appelés par Dieu ne peut se permettre de négliger. Mais Dieu bénira ceux dont la foi est soutenue activement par de bonnes œuvres. Ils seront des participants actifs dans l'entreprise la plus importante sur terre, proclamer la merveilleuse nouvelle du Royaume de Dieu dans ce monde chaotique et fatigué par la guerre.

La dîme est un principe universel qui ne se limite pas à une alliance particulière mais qui s'applique à chacune des périodes d'administrations différentes par lesquelles Dieu a choisi d'œuvrer avec les hommes, à travers les siècles. La dîme s'applique à chaque personne aujourd'hui. Dieu définit les bases de la façon dont nous devons L'adorer et L'honorer avec une partie des revenus qu'Il nous donne, ceci fait clairement partie de l'adoration qu'Il nous demande.

Approfondir notre relation avec Dieu

Notre foi pour verser la dîme est fondée sur le fait que nous devons réaliser que tout appartient à Dieu, y compris nous-mêmes ; nous devons Le reconnaître à la fois en tant que notre Créateur, et comme étant Celui qui pourvoit toutes bonnes choses.

En redonnant à Dieu un dixième de notre revenu, nous entrons dans une relation spéciale avec notre Créateur et Celui à qui nous appartenons. Nous nous consacrons à Le servir et à soutenir financièrement la mission du Christ pour prêcher l'Évangile et prendre soin de l'Église. En retour, Dieu promet de nous bénir. La dîme, alors, est une question très personnelle entre nous et Dieu — un moyen qui indique la profondeur de notre engagement et de notre relation avec Lui.

Dieu a conçu la pratique de la dîme afin que nous puissions apprendre à donner de nos biens pour accomplir Son œuvre sur la terre. Par la dîme, nous exprimons notre gratitude à Dieu, d'une petite, mais tangible façon pour l'abondance des biens matériels qu'Il nous permet d'avoir. Enfin, nous apprenons à devenir semblable à Lui, quelqu'un qui donne abondamment de ce que nous avons, pour le bénéfice spirituel d'autrui.

Nous voyons alors que la dîme représente le contraire d'une approche égoïste de la vie. Dieu, quant à Lui, Se tient prêt à récompenser cette approche généreuse en nous bénissant, à Son tour, de diverses manières. Il nous invite tous à prouver qu'Il tiendra Sa promesse: « Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. » (Malachie 3:10)

Comment l'œuvre de Dieu s'accomplit-elle aujourd'hui ?

Jésus-Christ donna à Son Église une mission dans laquelle chaque membre a un rôle vital à jouer. Comment cette mission peut-elle être menée de nos jours ?

Saviez-vous que Jésus-Christ Lui-même commença une œuvre spéciale qui perdure depuis près de 2000 ans ? Il consacra sa vie à l'établissement ferme de cette œuvre. Un jour, ayant été trop occupé pour se préoccuper de manger, Il leur dit : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre. » (Jean 4:34, nous soulignons). Plus tard, Il fonda Son Église afin de poursuivre cette mission sacrée. Qu'est-ce que l'« œuvre », et comment est-elle soutenue dans le monde chaotique d'aujourd'hui ? L'œuvre de l'Église a deux aspects principaux. Premièrement, l'Église est chargée d'annoncer à l'humanité l'incroyable importance de la seconde venue de Jésus-Christ. La plupart des gens peuvent voir que notre monde est rempli de problèmes qui défient les solutions humaines. Mais peu de gens comprennent comment le retour de Jésus-Christ résoudra les dilemmes de l'humanité. Il a donné à Son Église la mission de partager cette connaissance et de la rendre disponible pour ce monde confus.

La meilleure nouvelle du monde

Juste avant qu'Il ne monte au ciel, Jésus dit à Ses apôtres : « Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle (Son Évangile) à toute la création » (Marc 16:15). Auparavant, Il leur avait dit que « cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée dans le monde entier. Alors viendra la fin. » (Matthieu 24:14).

Réalisez-vous à quel point cette *bonne nouvelle* — l'Évangile du Royaume de Dieu — est si merveilleuse ? Il est important de s'en rendre compte ! Sinon, il est impossible de comprendre le message principal de la Bible.

Cet Évangile — la bonne nouvelle annonçant la venue du Royaume de Dieu — fut au cœur même du ministère de Christ (Marc 1:14-15). C'est un message incroyablement positif, rempli d'espoir et qui permet à l'humanité de découvrir la raison de son existence. Ce message explique aussi pourquoi la confusion et la douleur font partie intégrale du vécu de l'être humain dans le monde. Il inclut la merveilleuse vérité sur la mort expiatoire du Christ pour l'humanité. Mais à Son retour, Jésus-Christ commencera à remplir les promesses merveilleuses que nous lisons dans les prophéties bibliques — promesses de résoudre les horribles problèmes humains auxquels nous sommes confrontés. Pierre nous dit que « Le Seigneur ne tarde pas dans l'accomplissement de la promesse, comme quelques-uns le croient; mais il use de patience envers vous, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance. » (2 Pierre 3: 9)

Voilà ce dont il est question dans l'œuvre de l'Église — enseigner aux êtres humains la vérité de Dieu afin de rendre la vraie repentance possible et partager l'espoir d'un avenir meilleur. Jésus-Christ reviendra sur terre et enseignera aux nations les voies de Dieu (Michée 4: 1-2). Puis « une nation ne tirera pas plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre. » (verset 3) Enfin, la paix et la sécurité envelopperont la terre entière.

Aucun événement de l'Histoire ne saurait apporter plus de bienfaits à l'humanité que la seconde venue de Jésus-Christ. Par conséquent, l'Église se doit d'expliquer au monde combien Sa seconde venue est essentielle. L'Église, cependant, est également chargée d'enseigner de manière approfondie les voies de Dieu à ceux qui répondent à l'appel de la repentance. Jésus dit à Ses apôtres : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-les à observer tout ce que je vous ai prescrit. » (Matthieu 28:19-20)

Il ne suffit pas simplement d'annoncer aux hommes la venue de cette époque merveilleuse. Un travail de préparation pour ce Royaume doit être accompli aujourd'hui. Certains seront nourris spirituellement et formés pour aider le Christ à Son retour. Remarquez comment Jésus prévoit d'utiliser ceux qui ont été soigneusement enseignés et formés dans les voies de Dieu : « Celui qui vaincra, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi j'ai vaincu et me suis assis avec mon Père sur son trône. » (Apocalypse 3:21) Jean dit : « Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection ! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux ; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans. » (Apocalypse 20:6).

En tant qu'assistants du Christ, ils enseigneront les voies de Dieu au monde ; « Car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de l'Éternel. » (Ésaïe 2:3) En conséquence, « la terre sera remplie de la connaissance de l'Éternel, comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent. » (Ésaïe 11: 9). Voilà pourquoi l'œuvre de l'Église est si importante aujourd'hui. Non seulement elle proclame un message d'espoir selon lequel Jésus-Christ apportera la paix mondiale avec Son Royaume, mais elle prépare également ceux qui L'aideront à apporter la justice sur la terre !

Une mission basée sur le don

Le mot « *Évangile* » signifie simplement « bonne nouvelle ». Cette bonne nouvelle nous apprend que notre vie peut être vécue à la lumière de l'avenir certain du Royaume de Dieu. C'est pourquoi, l'Église de Dieu Unie qui édite cette brochure, produit un magazine appelé « *Pour l'Avenir* ». Par elle, nous apportons à nos lecteurs une connaissance qui compare les voies de « ce présent siècle mauvais » (Galates 1:4) avec la merveilleuse promesse du « monde à venir » (Hébreux 2:5).

Vous êtes-vous jamais demandé comment nous sommes en mesure d'offrir toutes nos publications ? A cet égard, notre approche fut donnée par Jésus-Christ Lui-même, il y a bien longtemps. Il déclara : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Matthieu 10: 8). Paul dit : « ... quand je vous ai annoncé gratuitement l'Évangile de Dieu ? » (2 Corinthiens 11:7) Comment Paul pouvait-il faire cela gratuitement ?

Il avait sans aucun doute des dépenses car ses voyages coûtaient de l'argent. Pourtant, il n'a jamais rien demandé aux gens de son époque pour son travail de prédication de l'Évangile.

La clé réside dans une autre responsabilité que Dieu donne à Son peuple. Il y a bien longtemps, Dieu appela Abraham et lui fit une promesse : « toutes les familles de la terre seront bénies en toi » (Genèse 12: 3) Dieu béni Abraham, ainsi Dieu pouvait l'utiliser pour bénir les autres. C'est ainsi que Dieu agit, et c'est ce qui permit à Ses serviteurs de diffuser librement Sa vérité gratuitement à ceux qui la recevront.

Dieu a toujours fait en sorte que ceux qui Lui dédient leur vie, comme Abraham le fit, puissent être en mesure d'assumer le coût de la réalisation de l'œuvre qu'ils entreprennent en Son nom. Paul l'explique ainsi : « Et Dieu peut vous combler de toutes ses grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre, ... » (2 Corinthiens 9:8).

Dieu, par Sa nature même, donne. Ceux qui sont convertis deviennent comme Lui. Ils deviennent un peuple qui prend plaisir à donner. Ils veulent servir les autres et participer à la mission que Christ a remise à Son Église. Ils prennent cette mission envers l'Église très au sérieux. Abraham mettait en pratique un principe que Dieu, plus tard, inclut dans Sa loi lorsqu'Il fit une alliance avec l'ancien Israël. Lorsqu'Abram (appelé plus tard Abraham) rencontra Melchisédek, le « sacrificateur du Dieu Très-Haut », il « lui donna la dîme de tout » (Genèse 14:18, 20). Le petit-fils d'Abraham, Jacob, continua cette pratique. « Jacob fit un vœu, en disant : Si Dieu est avec moi ... je donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras. » (Genèse 28:20-22).

Ces hommes de Dieu pratiquaient le principe de la dîme — ils donnaient un dixième de leur revenu. Plus tard, quand les descendants de Jacob devinrent la nation d'Israël, Dieu utilisa la dîme pour financer le service des sacrificateurs, les chefs spirituels de la nation. Il dit à Israël : « Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; c'est une chose consacrée à l'Éternel. » (Lévitique 27:30)

Jésus-Christ encouragea le paiement de la dîme

Au temps de Jésus-Christ, Il félicita les pharisiens pour leur obéissance assidue à la loi quant à la pratique de la dîme. Toutefois, ils semblaient incapables d'appliquer ce que dicte la loi concernant l'amour que nous devons démontrer envers autrui. Cela les rendaient hypocrites. Jésus dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, » (Matthieu 23:23). En cela, ils étaient scrupuleux dans leur obéissance. Poursuivons le même verset : « vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité. » Voilà ce qu'ils ont négligé. « C'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses. » Jésus enseigna que la dîme ne doit pas être négligée par les serviteurs obéissants de Dieu. Il nous dit clairement que la dîme est une pratique que nous devrions suivre.

Aujourd'hui, ceux qui soutiennent l'œuvre de l'Église vivent par la foi tout

comme l'ont fait les anciens patriarches. En fait, Paul parle des vrais disciples du Christ comme ceux qui ont « la foi d'Abraham, notre père à tous » (Romains 4:16). Voilà pourquoi ils ont le courage de soutenir cette œuvre divine aujourd'hui. Ils croient en la Bible. Ils mettent en pratique la dîme parce qu'ils ont la foi que Dieu pourvoira à leurs besoins. Ils croient Jésus quand Il dit : « Ne vous inquiétez donc point, et ne dites pas : Que mangerons-nous ? Que boirons-nous ? De quoi serons-nous vêtus ? Car toutes ces choses, ce sont les païens qui les recherchent. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ; et toutes ces choses vous seront données par-dessus. » (Matthieu 6:31-33).

Ils savent que Dieu pourvoira à leurs besoins s'ils deviennent Ses partenaires pour accomplir Son œuvre.

L'expansion de l'œuvre accomplie par l'Église

Après avoir prêché pendant trois ans et demi, Jésus se retrouva avec très peu de personnes qui Lui restèrent fidèles après Sa crucifixion (Actes 1:15). Mais Il leur avait déjà expliqué comment améliorer leur efficacité. Il dit à Ses disciples : « La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. *Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson.* » (Matthieu 9:37-38).

Jésus fait comprendre à Ses disciples que l'envoi d'ouvriers pour la moisson est l'œuvre de Dieu. Seul Dieu le Père peut attirer de nouveaux travailleurs à la repentance et leur donner la foi pour participer à l'œuvre que Jésus a entrepris. Mais, en même temps, Jésus leur donna l'assurance que c'est exactement ce que Dieu ferait. Quand Pierre prêcha un sermon puissant montrant que Jésus est le Messie (Actes 2: 2-4, 14, 22-36), « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples augmenta d'environ trois mille âmes. » (Actes 2:41) En une journée, le nombre d'ouvriers au sein de l'Église fut considérablement augmenté. Après cela « le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés. » (verset 47)

Co-ouvriers dans la mission de l'Église

Tous ceux qui œuvraient au sein de l'Église ne furent pas officiellement ordonnés. Paul parle de ceux qui contribuèrent de diverses façons. Il parle de deux femmes qui luttèrent à ses côtés « et toi aussi, fidèle collègue, oui, je te prie de les aider, elles qui ont combattu pour l'Évangile avec moi, et avec Clément et mes autres compagnons d'œuvre, dont les noms sont dans le livre de vie. » (Philippiens 4:3).

Ces personnes soutenaient les efforts de Paul à bien des égards. Par exemple, Paul félicite les Philippiens pour leur générosité dans le soutien de son travail de diverses manières. Il écrivit : « vous fûtes les seuls à le faire, car vous m'envoyâtes déjà à Thessalonique, et à deux reprises, de quoi pourvoir à mes besoins. Ce n'est pas que je recherche les dons, mais je recherche le fruit qui abonde pour votre compte. J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance ; j'ai été comblé de biens, en recevant par Epaphrodite ce qui vient de vous comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte, et qui lui est agréable. Et mon Dieu pourvoira à tous vos besoins selon

sa richesse, avec gloire, en Jésus-Christ. » (Philippiens 4:16-19). Les offrandes de ces chrétiens aidèrent l'œuvre faite par l'apôtre Paul.

Ainsi, il en est de même aujourd'hui ! L'Église de Dieu Unie proclame la vérité de Dieu, que ce soit par la parole ou par la plume, au moyen de la revue *Pour l'Avenir*, de son *Cours de Bible*, de ses nombreuses et précieuses brochures, ainsi que par une grande quantité de documents sur Internet. Les membres de l'Église participent activement de manières diverses, y compris par leurs prières et leurs contributions afin de couvrir les frais de cette mission d'une importance vitale.

C'est leur engagement, ainsi que celui de bien d'autres ouvriers au sein de l'Église de Dieu, qui permet à la mission de l'Église de se poursuivre depuis près de 2000 ans après que Jésus l'ait commencée. C'est grâce à ce genre d'engagement que d'autres peuvent recevoir gratuitement *Pour l'Avenir* ainsi que toutes nos publications. Comme Jésus le dit Lui-même : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » (Actes 20:35). Ses vrais disciples sont convaincus que Dieu entendait ce qu'Il disait lorsqu'Il prononça ces paroles : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » Aujourd'hui encore, le Christ utilise les efforts combinés de co-ouvriers zélés pour faire avancer sans relâche la mission qu'Il donna à Son Église.

La Bible parle-t-elle de plusieurs dîmes ?

*Combien de dîmes la Bible mentionne-t-elle ?
Quels sont les objectifs de ces dîmes décrites dans la Parole de Dieu ?*

Beaucoup sont surpris d'apprendre que, dans Sa Parole, Dieu révèle qu'il y a sept fêtes annuelles (Lévitique 23). Dieu sanctifia ces moments particuliers de l'année pour qu'elles soient « de saintes convocations » (versets 2-4), des assemblées ou des réunions saintes pour lesquelles le peuple de Dieu doit se rassembler. Tout comme les sabbats hebdomadaires, Dieu institua donc ces fêtes qu'Il considère sacrées.

Dieu nous montre dans Sa Parole que ces fêtes saintes sont des moments consacrés au rassemblement des croyants, qui en s'abstenant de leurs travaux quotidiens doivent venir Lui offrir des louanges collectives. Elles servent à éclairer le peuple de Dieu au sujet de Son merveilleux plan de salut pour tous les êtres humains. Elles sont des rappels de l'intervention de Dieu pour Son peuple et symbolisent des événements importants dans la réalisation de Son plan divin (Colossiens 2:16).

Le peuple de Dieu observa ces fêtes depuis les temps anciens. Jésus les observa au cours de Sa vie (Luc 2:40-43 ; Jean 7:37), Ses apôtres et l'Église de Dieu primitive continuèrent de les observer après Sa mort et Sa résurrection en obéissance aux commandements de Dieu (Actes 2:1 ; 12:2-4 ; 18:21 ; 20:16 ; 27:9 ; 1 Corinthiens 5:8). La Bible rapporte qu'à plusieurs reprises — lorsqu'un dirigeant juste ramenait le peuple vers Dieu, après de nombreuses années d'égarement et de négligence envers Lui — les fêtes divines étaient de nouveau observées avec zèle, et représentaient en fait un aspect important de ce réveil spirituel (2 Chroniques 30 ; Esdras 3 :4-6 ; Néhémie 8).

Les prophéties bibliques indiquent que le temps viendra où Dieu veillera à ce que les habitants de la terre en arrivent à une attitude obéissante quant à l'observance de Ses fêtes (Zacharie 14:16-19). (Pour une explication approfondie de l'importance de ces jours, demandez votre exemplaire gratuit de notre brochure intitulée « *Les Fêtes Divines* »).

Puisque nous venons de voir la nécessité d'observer ces fêtes ordonnées par Dieu, une question se pose naturellement : comment pouvons-nous obtenir les ressources financières nécessaires pour pouvoir y assister ? Le rassemblement du peuple de Dieu pour Lui offrir collectivement des louanges implique souvent des frais importants : l'hébergement temporaire, les repas, le transport et le coût de procurer un endroit approprié pour organiser ces assemblées. Dieu donne-t-Il des instructions sur la façon dont ces dépenses de fêtes doivent être réglées ? La réponse est oui, absolument ! Dieu donne des instructions concernant la dîme des revenus annuels

d'une personne qui est utilisée pour le respect des fêtes. Examinons les Écritures pour comprendre cela.

Une dîme pour l'œuvre de Dieu

Dans les chapitres précédents, nous expliquons la première dîme à partir des Écritures. La première dîme, qui est sainte pour Dieu, est utilisée pour financer la mission de l'Église qui est de proclamer l'Évangile et de prendre soin de ceux que Dieu appelle à faire partie de cette Église. Comme ceci le fut expliqué, cette dîme doit être donnée par le peuple de Dieu afin que la mission de l'Église puisse s'accomplir. Refuser cela équivaut à tromper Dieu (Malachie 3: 8).

La première dîme « est une chose consacrée à l'Éternel » (Lévitique 27:30). Sous Son alliance avec Israël, Dieu ordonna à Son peuple de donner Sa dîme à Ses représentants de l'époque, les Lévites (Nombres 18:21). Dieu confia la dîme aux Lévites pour les soutenir dans l'exercice du rôle qu'Il leur avait attribué, c'est-à-dire conduire et diriger correctement le peuple dans son adoration. Les peuples des 11 autres tribus ne devaient pas utiliser cette dîme à des fins personnelles — elle devait être donnée dans son intégralité aux Lévites. Jésus affirma que ceux qui servent Dieu doivent continuer à donner cette dîme, ce dixième de leur revenu qui ne leur appartient pas, mais qui appartient à Dieu (Matthieu 23:23). Il confirma que la dîme se perpétue. Mais maintenant, Dieu, par Jésus-Christ, fait une « nouvelle » et « meilleure » alliance avec Son peuple (Matthieu 26:28 ; Hébreux 8:6-13), qui ne se limite plus à la nation physique d'Israël. Le groupe avec lequel Dieu travaille est maintenant étendu aux personnes de toutes les nations, l'Église de Dieu, « l'Israël spirituel de Dieu » (Galates 6:15-16 ; 3:26-28). Ce changement a nécessité des révisions administratives, incluant ceux qui devraient recevoir Sa dîme. Désormais, elle ne serait plus versée à une tribu physique d'Israël, les Lévites. Le sacerdoce fut modifié (Hébreux 7:12) quand le Christ fut crucifié et ressuscité pour devenir notre Souverain Sacrificateur. Maintenant, sous la Nouvelle Alliance, il est entendu que cette dîme doit être reçue par ceux que Dieu a désignés comme les ministres du Christ pour l'exécution de Son œuvre.

Une dîme pour observer les fêtes de Dieu

La première dîme devait être donnée dans son intégralité aux Lévites. Le donateur individuel ne devait pas l'utiliser pour sa consommation personnelle. Il est important de garder cela à l'esprit lorsque nous examinons les nouvelles instructions de Dieu concernant la dîme.

Remarquez que Dieu ordonna à Son peuple de se rassembler à l'endroit qu'Il choisirait pour eux afin qu'ils observent les saintes fêtes annuelles (Deutéronome 16:16). En se rendant à ce lieu, il leur est commandé d'apporter leurs dîmes (au pluriel-Deutéronome 12:6).

Une de ces dîmes, comme nous l'avons déjà vu, fut réservée entièrement et exclusivement à l'usage des Lévites. Mais Dieu donne plus d'instructions au sujet d'une autre dîme (singulier) qui devait être mangée par chaque personne, *mais pas* dans Sa demeure. Elle devait être mise de côté et consommée dans le lieu choisi pour

que le peuple de Dieu vienne L'adorer lors de la Fête des Tabernacles et exclusivement pendant les fêtes annuelles (Deutéronome 12:17).

Cette interdiction de la dépenser personnellement chez soi serait inutile s'il n'y avait qu'une seule dîme, puisque nous avons déjà parlé de la « première » dans les paragraphes précédents.

Dieu avait déjà clairement défini que la première dîme devait être donnée dans son intégralité aux Lévites (Nombres 18:21). Pourtant, dans Deutéronome 12:18, une personne peut utiliser une dîme spécifiquement réservée à l'observance joyeuse d'une fête.

Cette dîme destinée à un usage personnel dans le but d'observer les fêtes divines est une dîme supplémentaire ou une deuxième dîme, tout à fait distincte de la première donnée aux Lévites.

Dans Deutéronome 14:22-26, Dieu donne plus d'explications sur le but de cette seconde dîme, ou dîme de la Fête. Elle doit être utilisée par le peuple de Dieu pour profiter de l'abondance physique que Celui-ci prodigue lors de Ses fêtes, lorsque Son peuple L'adore et apprend à L'honorer en Lui obéissant d'une manière qui Lui est agréable et qui est également pour eux une bénédiction. L'historien juif Josèphe, qui vivait à l'époque du Christ et était issu d'une famille de sacrificateurs, consigna la compréhension de son époque, au sujet de cette dîme pour les fêtes. Dans son ouvrage intitulé « Les Antiquités judaïques », nous trouvons la déclaration suivante qui résume et paraphrase les commandements de Dieu donnés par Moïse : « Qu'un dixième de vos fruits soit prélevé, *outré ce que vous avez attribué et donné aux sacrificateurs et aux Lévites*. Cela afin que vous puissiez vendre dans le pays, *mais cela doit être utilisé pour les fêtes et les sacrifices qui doivent être célébrés dans la ville sainte* : car il est bon que vous profitiez de ces fruits de la terre que Dieu vous donne en possession » (Livre 4, chapitre 4, section 8, nous soulignons).

Bien que la nécessité des sacrifices physiques ait pris fin avec le parfait sacrifice du Christ Lui-même, Dieu s'attend à ce que nous continuions à observer Ses fêtes, comme le montrent les pratiques des apôtres et de l'Église primitive. Aujourd'hui, les membres de l'Église de Dieu Unie, *association internationale*, comprennent et observent la signification profonde des fêtes annuelles de Dieu. Ils mettent également en pratique la méthode que Dieu révéla dans Sa Parole pour financer ces observances. Les membres économisent un dixième de leur revenu annuel pour être en mesure d'assister aux fêtes. Les membres qui le peuvent contribuent également, avec une partie de leur dîme, aux frais que l'Église doit engager pour l'observance de ces fêtes. Ceci inclut les lieux de rassemblement et l'aide financière aux personnes qui, sans cela, ne pourraient pas y assister. Ils se réunissent à travers le monde pour se réjouir devant Dieu et apprendre, à partir de Sa Parole, Son merveilleux plan de salut.

Une dîme pour prendre soin des pauvres

Nous avons vu les instructions qui se trouvent dans la Parole de Dieu pour le financement de l'œuvre de l'Église et l'observance des fêtes annuelles de Dieu. Les Écritures, cependant, contiennent également une instruction financière supplémentaire

qui concerne spécifiquement la façon dont nous devons prendre soin des pauvres. Dieu ne les oublie pas.

Jésus affirma qu'il y aura toujours des personnes vraiment pauvres et dans le besoin (Jean 12: 8). Mais Il dit aussi qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir (Actes 20:35). Ses apôtres ont enseigné la même chose : les chrétiens ont l'obligation d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin (Galates 2:10 ; 1 Timothée 5:3).

L'enseignement de Jésus et de Ses disciples est une continuation des commandements trouvés dans la Parole de Dieu en ce qui concerne l'obligation de ceux qui sont le plus bénis à aider les nécessiteux. À deux reprises dans les Écritures, dans Deutéronome 14:28 et Deutéronome 26:12-13, Dieu donne des instructions concernant la dîme qui doit être économisée et distribuée tous les trois ans. La « première » dîme et « la dîme pour les fêtes » (« la deuxième ») doivent être mises de côté chaque année. La première était amenée à un lieu central de culte pour être distribuée et la deuxième devait être consommée (Deutéronome 12:6, 17-18 ; 14:22-27). La dîme spéciale de la troisième année, cependant, était traitée très différemment. Elle devait être mise de côté et stockée localement dans chaque ville ou village (Deutéronome 14:28 ; 26:12) pour l'utilisation des Lévites et des pauvres de la communauté — l'étranger, l'orphelin et la veuve.

Les sources historiques décrivent trois dîmes

Josèphe, l'historien juif du premier siècle, indique clairement que cette dîme recueillie pour les pauvres était différente des deux autres : « En plus de ces deux dîmes, que j'ai déjà décrites, vous devez payer chaque année, une pour les Lévites, une autre pour les fêtes, et tous les trois ans, vous devez apporter une troisième dîme qui sera distribuée aux nécessiteux ; les veuves et les enfants orphelins. » (*Antiquities of the Jews* [Les Antiquités Judaïques] 4^{ème} Tome, chapitre 8, section 22).

Dans le livre apocryphe de Tobie, que beaucoup de chercheurs datent aux environs de 200 av. J.-C., l'auteur déclare : « Moi, pour ma part, je fais souvent le pèlerinage seul à Jérusalem pour les fêtes, comme cela est prescrit pour tout Israël par décret perpétuel. J'apporte avec moi les premiers fruits des champs et les premiers-nés du troupeau, avec un dixième de mon revenu et les premières tontes des moutons, je me hâte vers Jérusalem afin de les présenter aux sacrificateurs, aux fils d'Aaron, sur l'autel. Pour les Lévites qui font le service à Jérusalem, je voudrais donner la dîme des grains, du vin, de l'huile d'olive, des grenades, des figues et d'autres fruits. Et, à l'exception des années sabbatiques, j'ai l'habitude de donner une seconde dîme en argent, que, chaque année, j'irai dépenser à Jérusalem. La troisième dîme, je la donne aux orphelins, aux veuves, et aux convertis qui vivent avec les Israélites. Chaque troisième année, je leur apporterai cette offrande, et nous la mangerons selon le décret de la loi mosaïque et les ordres de Deborah, la mère de mon père Tobiel ; parce qu'à sa mort, il m'a laissé orphelin. » (Tobie 1: 6-8)

Un cycle de sept ans

Il est important de noter qu'un cycle de sept ans était établi. La septième année était une année de repos pour la terre au cours de laquelle aucune culture n'était semée (Lévitique 25: 1-7, 18-22). Tous les sept ans il n'y avait donc pas de « revenu ». Dieu

promit de pourvoir aux besoins de Son peuple fidèle avec assez d'abondance dans la sixième année pour qu'ils puissent laisser les terres en jachère pendant la septième année. Nous pouvons donc conclure que la dîme qu'il fallait mettre de côté chaque troisième année était effectivement payée pendant la troisième et sixième année d'un cycle de 7 ans. Si cela n'était pas le cas, il y aurait un problème lors de la 21^e année. Les deux lois (la dîme des revenus chaque troisième année et le repos des terres sans récolte chaque septième année) seraient un problème à l'arrivée de la 21^e année. La description de Deutéronome 14:28-29, traite de la dîme spéciale pour les pauvres tous les trois ans, immédiatement après, nous avons les instructions relatives à la nature particulière de chaque septième année dans Deutéronome 15:1, et plus loin, il est indiqué que la « troisième » dîme s'applique aux troisième et sixième années d'un cycle de sept ans.

À notre époque, le fait que les gouvernements de chaque pays instituent des impôts obligatoires réservés à l'aide sociale et à l'assistance aux démunis conduit à un dilemme. Si le gouvernement prend des taxes sur le revenu d'une personne pour la sécurité sociale et l'assistance aux personnes dans le besoin, un chrétien doit-il payer une dîme spéciale en plus ? Si nous payons des impôts à cette fin — à des taux beaucoup plus élevé que 10% de nos revenus deux ans sur sept — devons-nous encore mettre de côté une dîme deux fois tous les six ans qui serait, elle aussi destinée aux démunis ?

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En abordant cette question, le Conseil des Anciens, l'institution gouvernementale de l'Église de Dieu Unie examina la question et conclut que, lorsque les chrétiens sont obligés de payer des impôts sociaux à des taux élevés dans de nombreux pays, le paiement de cette dîme est exonéré, car il ferait double usage.

Au sujet de cette question administrative, le conseil fit la déclaration suivante : « Le Conseil des Anciens a décidé que lorsque les gouvernements offrent des programmes dont l'intention et l'objectif sont identiques à ceux de la troisième dîme, à savoir, subvenir aux besoins des nécessiteux, et de plus, lorsque ces programmes sont financés par un taux d'imposition annuel supérieur à la troisième dîme biblique, les membres ne sont pas tenus de payer à l'Église ce qui constituerait essentiellement une troisième dîme supplémentaire. »

« De plus, le Conseil des Anciens a décidé, que puisqu'il y aura toujours des membres de l'Église dont les besoins ne seront pas comblés de manière adéquate par les programmes sociaux du gouvernement national, et que, suivant l'exemple clair des Écritures, l'Église doit prendre soin de ses membres dans le besoin (Lévitique 19:9-10 ; Ésaïe 58:7 ; Matthieu 25:35-40 ; Galates 2:9-10), les membres de l'Église qui le peuvent sont encouragés à contribuer au Fond d'assistance de l'Église afin que l'injonction biblique puisse être respectée. »

C'est ainsi que l'Église de Dieu Unie, de nos jours, comprend et applique la loi de la troisième dîme.

Questions et réponses au sujet de la dîme

Le paiement de la dîme est-il volontaire ?

Oui, dans le sens où chaque personne qui honore Dieu en obéissant à Ses instructions le fait sur une base volontaire. Dieu ne force jamais personne à agir contre sa volonté. Cependant, Il s'attend à ce que nous nous en acquittions et, selon la Parole de Dieu, ne pas le faire équivaut à Le voler et attire ainsi une malédiction (Malachie 3:8). Donc, la dîme n'est pas volontaire, dans le sens où ce serait quelque chose de facultatif. Dieu ne nous permet pas, non plus, de décider arbitrairement du montant minimum que nous devrions Lui donner. Grâce à Son système de la dîme, Il révèle le montant minimum que nous devrions Lui retourner pour tout ce qu'Il nous donne. Puisque Dieu est notre Créateur et parce que tout Lui appartient (Psaumes 24:1 ; Aggée 2: 8), Il a le droit d'établir ce système de soutien financier pour accomplir Ses objectifs spirituels.

La dîme était-elle pratiquée avant l'alliance nationale de Dieu avec Israël ?

Abraham et Jacob avaient tous les deux compris et pratiquaient le principe de la dîme. Abraham donna la dîme de tout le butin d'une bataille (Genèse 14:20) ; et Jacob, afin de s'approcher davantage de Dieu, promit de donner la dîme (un dixième, 10 pour cent) des bénédictions que Dieu répandrait sur lui (Genèse 28:22).

Les sacrificateurs et Lévites payaient-ils la dîme ?

Dieu donna la dîme aux Lévites pour leur travail dans le tabernacle et cela, en tant qu'héritage (Nombres 18:21, 24). À partir des dîmes qu'ils recevaient, ils devaient aussi payer la dîme (verset 26). Parmi les Lévites, Dieu choisit Aaron et sa famille pour servir en tant que sacrificateur (Exode 4:14 ; Nombres 3:10). Parce qu'Aaron et sa famille étaient également Lévites, eux aussi devaient payer la dîme.

Le paiement de la dîme n'est-il réservé qu'à Israël ?

L'intention de Dieu était qu'Israël soit un modèle pour les autres nations (Deutéronome 28:1). Dans Romains 2:6-15, l'apôtre Paul explique que toutes les nations seront jugées par la même loi de Dieu. Le christianisme de la Bible ne renie pas la loi ou sa connexion avec Israël. Au lieu de cela, ceux qui sont devenus membres de l'Église du Nouveau Testament étaient appelés « l'Israël de Dieu » (Galates 6:16).

La dîme se limite-t-elle aux produits agricoles ?

Dans Genèse 14, Abraham ramena des personnes et des biens (verset 16). De ce butin, Abraham donna la dîme « de tout » (verset 20 ; Hébreux 7:2).

Sa dîme ne se limitait pas aux produits agricoles. Dans 2 Chroniques 31:5-6, nous lisons que « les enfants d'Israël donnèrent en abondance les prémices du blé, du moût, de l'huile, du miel et de tous les produits des champs ; ils apportèrent aussi en abondance la dîme de tout. » Puisque l'économie de l'ancien Israël était essentiellement agricole, ce verset identifie correctement ces produits. Mais il faut noter aussi que l'expression « la dîme de tout » inclut les produits non agricoles. De même, Proverbes 3:9 nous dit d'honorer « l'Éternel avec tes biens, et avec les prémices de tout ton revenu. » Dieu veut que nous L'honorions avec tous nos revenus, et non seulement avec les revenus agricoles. Il est incohérent de supposer que Dieu puisse demander seulement aux agriculteurs de payer la dîme en excluant tout autre personne de ce commandement.

Combien de dîmes sont citées dans la Bible ?

La Bible explique que les dîmes (les dixièmes, Lévitique 27:32) étaient utilisées pour trois raisons : soutenir le ministère lévitique (Nombres 18:21), s'assurer que le peuple de Dieu puisse observer Ses fêtes ordonnées (Deutéronome 14:22-27) et aider les pauvres (versets 28-29). Bien que certains pensent qu'une seule dîme doit être mise de côté, puis divisée entre ces trois catégories comme bon leur semble, les instructions de la Bible contredisent cette hypothèse. Nombres 18:21 dit que Dieu donne aux enfants de Lévites *toutes* les dîmes, ou dixièmes, des revenus. Si les Lévites ne devaient recevoir qu'une *partie* de la dîme, Dieu ne leur aurait pas promis 10%. Il est évident que Dieu ne ment pas (Nombres 23:19 ; Tite 1: 2). De même, Deutéronome 14:23 parle d'une personne qui utilise un dixième, c'est-à-dire dix pour cent de son revenu pour les fêtes, et Deutéronome 14: 28-29 parle de dix pour cent tous les trois ans pour aider ceux qui en ont besoin. Seules trois dîmes distinctes correspondent correctement aux différentes instructions données dans ces passages.

Y a-t-il des preuves historiques, en dehors de la Bible, attestant l'existence de plus d'une dîme ?

Josèphe, historien juif du premier siècle, qui a écrit abondamment sur l'histoire et les coutumes juives, explique deux fois de suite l'existence de plus « d'une dîme. » Tout d'abord, il écrit : « Prélevons de nos fruits un dixième, outre ce qui est alloué au sacrificateur et aux Lévites. Ainsi, vous pourrez le vendre dans le pays, mais cela doit être utilisé lors de ces fêtes et de ces sacrifices qui doivent être célébrés dans la ville sainte : car il est bon que vous profitiez des fruits de la terre que Dieu te donne en possession, et ainsi, honorer Celui qui donne. » (Josephus, *Antiquities of the Jews* [Antiquités Judaïques], 4^{ème} Tome, chapitre 8, section 8)

Il poursuit : « En plus de ces deux dîmes que, comme je viens d'expliquer, vous devez payer chaque année, la première pour les Lévites, la deuxième pour les fêtes, vous devez aussi, tous les trois ans, apporter une troisième dîme qui sera distribuée aux nécessiteux, les veuves et les enfants orphelins. » (*Antiquities of the Jews* [Les Antiquités Judaïques] 4^{ème} Tome, chapitre 8, section 22)

D'anciennes sources historiques, y compris le Septuagint (moitié du II^e siècle av. J.-C.,

traduction grecque de l'Ancien Testament) et le Livre des Jubilés (moitié du II^e siècle av. J.-C., œuvre pseudépigraphique), décrivent plusieurs dîmes. Plus tard, Jérôme, écrivain ecclésiastique (ca. 347-420, traducteur principal de la Vulgate, la version latine de la Bible) et Chrysostome (347-407) ont également enseigné que les Israélites donnaient plusieurs dîmes.

Quelle est l'importance de payer la dîme à Dieu ?

Dans Malachie 3:8 Dieu dit : « Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes. » Dieu dit que ceux qui refusent de Lui donner les dîmes et les offrandes Le volent, donc transgressent l'un des Dix Commandements (Exode 20:15 ; Deutéronome 5:19).

Les commentaires à propos de la dîme dans le livre de Malachie se réfèrent-ils uniquement aux sacrificateurs ou se réfèrent-ils également à d'autres personnes ?

Certaines instructions divines dans le livre de Malachie étaient adressées aux sacrificateurs (Malachie 1: 8) parce qu'ils avaient la responsabilité d'enseigner le peuple sur la loi de Dieu (Deutéronome 33: 8-10 ; Malachie 2: 7). Mais Dieu n'a pas accusé uniquement les sacrificateurs d'être coupables de désobéissance. En référence au fait de ne pas payer les dîmes et les offrandes, Dieu dit que : « la nation tout entière » était coupable de ce péché (Malachie 3:9). Bien que les deux premiers chapitres de Malachie traitent des péchés d'Israël à cette époque, les deux derniers chapitres parlent de la seconde venue de Christ et de l'étang de feu. Fait intéressant, le reproche concernant la dîme de Dieu se trouve dans cette section clairement prophétique. En outre, les questions abordées dans Malachie (concernant le respect de la loi de Dieu, et des enseignants fidèles, d'éviter le divorce, et de payer ses dîmes) étaient des questions importantes pour tous les Israélites au moment où Malachie écrivit, et ces questions continuent à être importantes pour le peuple de Dieu.

La dîme a-t-elle été abolie sous la Nouvelle Alliance ?

Non, elle ne l'a pas été. Bien que certains supposent que les lois de Dieu furent abolies par la Nouvelle Alliance, Jérémie 31:31-33 et Hébreux 8 et 10 confirment que sous la Nouvelle Alliance, les lois de Dieu seraient écrites dans le cœur des croyants — et non abolies ou inexistantes. Bien que la Nouvelle Alliance ait entraîné des changements, d'un sacerdoce physique au sacerdoce spirituel de Jésus-Christ en supplantant les sacrifices qui Le désignaient, ces ajustements sont tous documentés dans le Nouveau Testament. Hébreux 7 traite de la modification relative au sacerdoce. Jésus-Christ, sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek (Jésus-Christ, qui apparut en tant que sacrificateur, recevait les dîmes d'Abraham), remplaça la famille d'Aaron. L'implication évidente est que, puisque Jésus-Christ a maintenant remplacé la famille d'Aaron comme Souverain Sacrificateur, le ministère de Jésus-Christ a lui aussi, repris le rôle des Lévites et ainsi, doit recevoir les dîmes pour accomplir l'œuvre continue de Dieu. Il est également important de

noter que, même si Dieu a donné temporairement la dîme aux Lévites pour leur service, elle est restée sainte et, finalement, elle Lui appartient (Lévitique 27:30). Quand Dieu attribua la dîme aux Lévites et que le peuple refusait de leur donner, Dieu dit que ces gens Le volaient — Il ne dit pas qu'ils volaient les Lévites (Malachie 3:8). Les chrétiens, qui sont sous les termes de la Nouvelle Alliance, continuent à honorer Dieu par leurs dîmes et leurs offrandes.

Que dit Jésus à propos de la dîme ?

Dans Matthieu 23:23, Jésus critique sévèrement les autorités religieuses de Son époque pour leur compréhension spirituelle déformée. Ils étaient méticuleux dans la dîme des épices et des fines herbes, dit Jésus, mais ils laissaient « ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité ». Ils auraient dû mettre davantage l'accent sur ces principes spirituels qui sont les plus importants. Il dit : « sans négliger les autres choses. » Ici, le Christ confirma que la dîme, en tant que pratique, devrait être observée.

Pourquoi Paul ne mentionne-t-il pas la dîme dans ses épîtres ?

Sachant que toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner (2 Timothée 3:16-17) et que les seules Écritures disponibles à l'époque étaient les livres que nous connaissons sous le nom d'Ancien Testament, Paul ne jugea pas nécessaire de répéter toutes les lois de Dieu dans ses épîtres. Ses épîtres contiennent les réponses à des questions spécifiques et ne furent pas écrites dans le but de former un nouvel ensemble de lois qui remplacerait les instructions de Dieu mentionnées dans les livres précédents de la Bible.

Pourquoi Paul ne prenait-il pas les dîmes des Corinthiens ? Est-ce le modèle du Nouveau Testament pour les ministres ?

Certains, à Corinthe étaient parmi les détracteurs les plus féroces de l'apôtre Paul. Dans 1 Corinthiens 9:1-23, il défendit son rôle ministériel et fit valoir que lui et Barnabas avaient le droit de recevoir un soutien financier des Corinthiens pour leur service à l'Église (versets 13-14). Même s'ils avaient ce droit, Paul expliqua qu'ils ne l'exerceraient pas, car ils craignaient que cela puisse créer un « obstacle à l'Évangile de Christ » (verset 12). Il ne voulait pas être accusé de cupidité ou d'être à la charge des membres de cette ville. Pour éviter de telles accusations, il ne bénéficia d'aucune aide financière de leur part. Pour subvenir à leurs besoins financiers, Paul travailla en faisant des tentes (Actes 18:1-3).

Dans 2 Corinthiens 11:7-13 Paul réfléchit sur sa décision : « Ou bien, ai-je commis un péché en m'abaissant moi-même afin que vous soyez élevés quand je vous ai annoncé gratuitement l'Évangile de Dieu ? J'ai dépouillé d'autres Églises, en recevant d'elles un salaire pour vous servir. » Il explique ensuite que les frères en Macédoine payaient les frais alors qu'il se trouvait à Corinthe : « car les frères venus de Macédoine ont pourvu à ce qui me manquait. En toutes choses, je me suis gardé d'être à votre charge, et je m'en garderai. » (verset 9)

La décision de Paul de ne pas bénéficier du soutien financier des Corinthiens était une situation inhabituelle provoquée par les attitudes accusatoires d'autres personnes.

Comment dois-je calculer et payer ma dîme ?

Les dîmes sont calculées sur le « revenu » d'une personne (Deutéronome 14:22, 28 ; 2 Chroniques 31:5). Pour déterminer son revenu, il faut déduire les taxes du revenu brut. Par exemple, dans le cas d'un agriculteur, le coût des semences, des engrais, du matériel et d'autres dépenses liées à l'agriculture doit être déduit du bénéfice des cultures pour déterminer le revenu.

Après avoir déterminé notre revenu, nous devons donner un dixième à Dieu pour le soutien de Son œuvre. Si nous sommes rémunérés sur une base régulière, il est préférable d'envoyer notre dîme lorsque notre chèque de paie est encaissé.

Les travailleurs indépendants, qui subissent des fluctuations importantes de revenus et de dépenses, ne peuvent pas toujours déterminer précisément leur revenu jusqu'à ce que l'année ne finisse. En plus de donner à Dieu un dixième de notre revenu, Dieu nous dit d'économiser un autre dixième pour observer Ses fêtes. Nous devrions également mettre fidèlement ces fonds de côté tout au long de l'année afin qu'ils soient facilement disponibles le moment venu. Enfin, si nous le pouvons, Dieu espère que nous aidions les pauvres avec une troisième dîme payée toutes les troisièmes et sixièmes années d'un cycle de sept ans (Deutéronome 14: 28-29 ; 15:1). Aujourd'hui, presque tous les gouvernements perçoivent des impôts au-delà de ce pourcentage pour aider les nécessiteux. Dans ces circonstances, la plupart des gens paient déjà cette troisième dîme sous forme d'impôt. Alors que nous conservons encore des obligations chrétiennes envers les nécessiteux, il n'est pas nécessaire de contribuer également à des fonds supplémentaires pour les pauvres au-delà de nos impôts si nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Notes

Lecture recommandée

Pour un bref résumé des croyances de l'Église de Dieu Unie au sujet de la dîme et de nombreux autres sujets bibliques importants, demandez une copie de notre brochure intitulée « *Croyances fondamentales de l'Église de Dieu Unie* ».

l'Église de Dieu Unie, association internationale

P.O. Box 541027
Cincinnati, OH 45254-1027, USA.

Église de Dieu Unie - France

24, Avenue Descartes
33160 Saint-Médard-en-Jalles - France

Autres bureaux régionaux

United Church of God - Canada

Box 144 Station D
Etobicoke, ON Canada, M9A 4X1

Église de Dieu Unie - Cameroun

BP 10322 Bessengue
Douala, Cameroun

Église de Dieu Unie - Togo

BP 10394
Lomé, Togo

Église de Dieu Unie - Bénin

05 BP 2514
Cotonou, République du Bénin

Église de Dieu Unie - Côte d'Ivoire

13 BP 1922 Abidjan
Côte d'Ivoire

Église de Dieu Unie - RDC

BP 1557 Kinshasa I
République Démocratique du Congo

Vereinte Kirche Gottes

Postfach 30 15 09
D-53195 Bonn, Allemagne

La Buona Notizia

Casella Postale 187
I-24100 Bergamo, Italie

United Church of God - Royaume Uni

P.O. Box 705
Watford, Herts, WD19 6FZ, Royaume Uni

Auteurs : Bill Bradford, Roger Foster, Tom Kirkpatrick, David Treybig - *Révision éditoriale* : Scott Ashley, John Bald, Jim Franks, Bruce Gore, Roy Holladay, Paul Kieffer, Graemme Marshall, Burk McNair, John Ross Schroder, Richard Thompson, Leon Walker, Donald Ward, Lyle Welty - *photo de couverture* : PhotoDisc
Version française - Rédaction : Maryse Pebworth - *Traduction* : Annette Bernal
Relecture : Laetitia Demarest, Maryse Pebworth - *Mise en Page* : Raphaël Bernal

Si vous souhaitez en savoir davantage...

Qui nous sommes

Cette littérature est publiée par l'Église de Dieu Unie, *Association Internationale*, qui a des ministres et des congrégations locales aux États-Unis, au Canada, en Amérique Centrale et du Sud, en Europe, en Australie, en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes.

Nous faisons remonter notre origine à l'Église que Jésus fonda au début du premier siècle. Nous suivons les mêmes doctrines, les mêmes pratiques et les mêmes enseignements que ceux établis alors. Notre mission est de proclamer, en tant que témoignage au monde entier, l'Évangile du Royaume de Dieu à venir, et d'enseigner toutes les nations à observer ce que le Christ a commandé (Matthieu 24:14 ; 28:19-20).



C'est gratuit

Jésus-Christ a dit : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » (Matthieu 10:8.) L'Église de Dieu Unie offre cette brochure, ainsi que ses autres publications, gratuitement. Nous sommes reconnaissants aux membres de l'Église pour leurs dîmes et leurs offrandes généreuses, ainsi qu'aux autres donateurs qui

contribuent volontairement à soutenir cette œuvre.

Nous ne sollicitons pas d'argent de la part du public. Toutefois, pour nous aider à partager ce message d'espoir avec d'autres, les contributions sont les bienvenues. Tous nos comptes sont annuellement soumis à l'audit d'une société comptable indépendante.

Conseils personnels

Jésus a ordonné à Ses disciples de nourrir Son troupeau (Jean 21:15-17). Afin de satisfaire à ce commandement, l'Église de Dieu Unie a des congrégations de par le monde. Dans ces congrégations, les croyants s'assemblent pour être instruits dans les Écritures et pour fraterniser.

L'Église de Dieu Unie s'est engagée à comprendre et à pratiquer le christianisme du Nouveau Testament. Nous désirons partager la voie de vie divine avec ceux qui cherchent sincèrement à adorer Dieu et à suivre notre Sauveur Jésus-Christ.

Nos ministres sont à votre disposition pour vous conseiller, pour répondre à vos questions et vous expliquer la Bible. Si vous souhaitez entrer en rapport avec un ministre, ou bien rendre visite à l'une de nos congrégations, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse la plus proche de votre domicile.

Informations supplémentaires :

Pour télécharger, ou pour commander l'une de nos publications, y compris les numéros de la revue Pour l'Avenir, nos brochures gratuites et bien plus encore, il vous suffit de visiter notre site web www.pourlavenir.org.



